

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 3 MAI 2016

Le conseil municipal s'est réuni le 3 mai 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire  
**Étaient présents :** BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure, STELLA Nicole

**Procurations :** ARRIBAT Bernard à RAZIMBAUD Jean-Louis  
SICARD Nathalie à ROQUE Christiane  
SENDERENS Cédric à PONS Françoise

### **1) Modification des statuts du SDET**

Le SDET doit apporter des modifications sur :

- L'activité « éclairage public »
- Les actions ponctuelles auprès des collectivités en termes d'énergie
- L'introduction de commission en fonction de chaque compétence exercée par le SDET
- La mise à jour des membres en raison de la création de communes nouvelles

Le conseil décide d'adopter la modification des statuts

### **2°) assainissement de Candoubre – demande de subvention**

Le projet d'assainissement pour le hameau de Candoubre avait été mis à l'ordre du jour, il y a quelques années. Dans le schéma directeur d'assainissement établi en 2001, le montant des travaux réactualisé s'élevait à 290.000€

- Le village (branchements, réseau, regards) équivalent à 100 ha pour un linéaire de 820ml : 290.000,00€
- Agence de l'eau 70% 203.000,00€
- Département 10% 29.000,00€

l'agence de l'eau subventionnerait à hauteur de 70% et le département 10%,  
l'autofinancement de la commune serait de 20%.

Le conseil autorise Mr le Maire à solliciter les subventions

### **3°) délégation à la commune de Nages pour le projet commun d'assainissement**

La commune de Nages a un projet d'assainissement sur Condomines et sur Mas Petit, ces deux hameaux étant situés à proximité et afin de réduire la dépense, il apparaît opportun de mettre en commun ce projet pour mutualiser les coûts et les moyens.

Le conseil décide:

De déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement du Mas Petit à la commune de Nages qui déposera en son nom le dossier d'appel d'offres

De rembourser à la commune de Nages le montant correspondant aux travaux de réseaux sur mas Petit, une partie du montant des travaux de la station d'épuration calculé au prorata de la population raccordée

Et d'autoriser Mr le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

### **4°) convention de servitude de passage pour les canalisations**

Dans le cadre des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable pour alimenter les hameaux de Labessière et Paillemalbiau, la commune devra emprunter des propriétés privées pour installer les canalisations.

Le conseil accepte d'établir des conventions de servitude de passage de canalisation avec les propriétaires fonciers suivants : GRANIER Viviane, LAVABRE Robert, PONS Didier, Richard et Andrée ROQUES, SEBE Pascal et autorise Mr le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés

### **5°) modification des statuts de la CCML**

Par délibération en date du 13 avril 2016, le conseil communautaire a décidé d'effectuer une nouvelle modification statutaire afin de prendre la compétence « création et gestion de réseaux de chaleur bois d'intérêt communautaire »

Les communes membres doivent se prononcer sur cette modification de statuts.

Le conseil à l'unanimité approuve cette extension de compétence,

### **6°) mazades**

#### **Règlement d'attribution par bail ou par vente des parcelles à vocation agricole**

Il vous demandé votre avis sur la proposition du règlement qui vous a été transmis et si accord

Le conseil municipal 7 voix pour approuve ce règlement

### **Demande de vente par section**

Le conseil municipal en vertu de l'article L 2411-6 du CGCT doit se prononcer sur le principe de la vente des biens de chaque section.

Si le conseil donne son accord pour engager la procédure, la consultation des électeurs devra être organisée par Mr le Maire.

Le conseil se prononce indépendamment sur chaque section :

- Section des Argieuses : 11 voix pour
- Section de la Barraque –Montégut- La Gorge : 12 voix pour
- Section de Bessoles : 15 voix pour
- Section de Boissezon : 15 voix pour
- Section de boissezon- Révaliès : 15 voix pour
- Section de Canac : 14 voix pour
- Section de Canac le ga : 14 voix pour
- Section de Candoubre : 13 voix pour
- Section du Causse : 15 voix pour
- Section de Condomines Masminiet le Causse : 15 voix pour
- Section de Condomines Masminet : 15 voix pour
- Section de Montégut : 15 voix pour
- Section de Révaliès : 15 voix pour
- Section de Révaliès Bessoles : 15 voix pour
- Section des Senausses : 14 voix pour

### **Contrat de location**

Suite à la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 portant la modernisation des biens de section, il vous est proposé d'établir des contrats de location sur chaque section avec les agriculteurs. Le point sur les terrains mis en location sera soumis au prochain conseil

### **Transfert des biens de section à la commune par section**

Il faut consulter les membres de chaque section pour qu'il donne leur avis sur ce transfert.

Cette consultation doit se faire par section

### **7°) questions diverses**

Adhésion AFASC : 25€